
REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

U13 ET U15 MASCULIN ET FEMININ, U17 MASCULIN, U18 FEMININ ET U20 MASCULIN

Article 1

La Ligue Ile de France organise un championnat U13 masculin et féminin (non mixte sauf dérogation fédérale), U15 masculin et féminin (non mixte), U17 masculin, U18 féminin et U20 masculin en deux divisions : ELITE et PROMOTIONNELLE puis la création d'une division SUPER-ELITE en phase deux.

Article 2 : Associations sportives qualifiées pour la saison en cours

ELITE :

- Les six équipes de la division SUPER-ELITE de la saison précédente.
- Les équipes classées de la première à la quatrième place de la division ELITE de la saison précédente.
- Les équipes finalistes de la division PROMOTIONNELLE de la saison précédente.

Soit 12 équipes.

PROMOTIONNELLE :

- Les équipes de la division ELITE classées cinquième et sixième de la saison précédente.
- Les équipes finalistes du trophée CATOR (pour les féminines) et RAT (pour les masculins).
- Les comités départementaux doivent fournir une équipe pour chaque catégorie à la région.

Soit 12 équipes

Article 3 : Système de l'épreuve

Phase 1 :

ELITE :

Les 12 Associations sportives sont groupées en deux poules de 6 disputant des rencontres aller-retour.

ELITE	1	1
	2	2
	3	3
	4	4
	5	5
	6	6

PROMOTIONNELLE :

Les 12 Associations sportives sont groupées en deux poules de 6 disputant des rencontres aller-retour.

PROMO	1	1
	2	2
	CD	CD

Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées à la fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf accord de la commission régionale sportive.

Phase 2 :

Aux vacances de Noël, il y a recomposition des divisions ELITE et PROMOTIONNELLE et création de la division SUPER ELITE.

SUPER-ELITE : 6 équipes

- Les trois premiers de chaque poule de l'élite accèdent en SUPER-ELITE.

ELITE : 6 équipes

- Les équipes classées quatrième de chaque poule de la première phase ELITE restent en ELITE.
- Les équipes classées première et deuxième de chaque poule de la première phase PROMOTIONNELLE montent en ELITE.

SUPER ELITE	ELITE
1E	4E
2E	4E
3E	1P
1E	1P
2E	2P
3E	2P

5E	5E
6E	6E
3P	3P
4P	4P
5P	5P
6P	6P

PROMOTIONNELLE : 12 équipes en deux poules de 6.

- Les équipes classées cinquième et sixième de chaque poule de la première phase ELITE descendant en PROMOTIONNELLE.
- Les équipes classées entre la troisième et la sixième place de chaque poule de la première phase PROMO restent en PROMO.

A l'issue des matches retour,

- Le premier de la division SUPER-ELITE est déclaré vainqueur SUPER-ELITE.
- Le premier de la division ELITE est déclaré vainqueur ELITE.

Afin de déclarer le CHAMPION REGIONAL d'ILE de France, un système de PLAYOFFS se met en place.

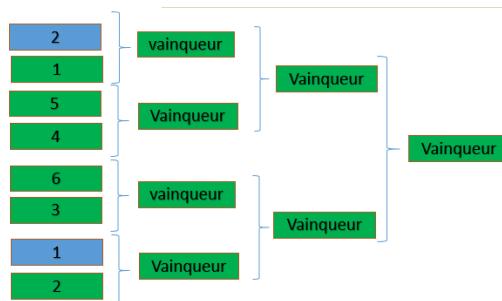
Phase 3 : PLAYOFFS**Détermination du CHAMPION d'ILE DE France :**

Quart de finales entre les six équipes de la SUPER-ELITE et les équipes classées première et deuxième du championnat ELITE seconde phase. Ces matchs se dérouleront en aller-retour avec la rencontre aller chez l'équipe la moins bien classée à l'issue de la deuxième phase (avec résultat au point-average).

En cas d'égalité au point-average à la fin de la rencontre retour, autant de prolongations de 5mns que nécessaires devront être jouées afin de départager les deux équipes sur deux weekend imposés par les calendriers de la Ligue.

Demi-finales et finale sur le même week-end lors des FINALES REGIONALES JEUNES.

Le vainqueur de la finale des play-offs est nommé CHAMPION d'ILE DE FRANCE.

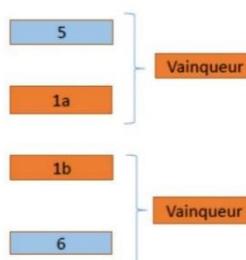


ATTENTION, LE FORFAIT D'UNE EQUIPE en PLAYOFFS ENTRAINERAIT LA RETROGRADATION DE CE CLUB EN DIVISION PROMOTIONNELLE.

Détermination du vainqueur de la Division PROMOTIONNELLE :

Finale entre le premier de la poule A et le premier de la poule B du championnat promotionnel.

Afin de déterminer les montées en ELITE, deux rencontres seront organisées entre le cinquième et sixième de l'ELITE et les premiers de chaque poule de PROMO :



Les vainqueurs de ces deux matchs accèdent à l'ELITE. Les deux perdants évolueront en PROMO la saison d'après.

Article 4 : Montées et descentes

Composition de la division ELITE :

- Les six équipes de la SUPER-ELITE.
- Les équipes classées de la première à la quatrième place de l'ELITE (phase 2).
- Les deux équipes finalistes des rencontres entre les deux finalistes de PROMO et les équipes classées cinquième et sixième de l'ELITE montent en ELITE pour la saison suivante.

ELITE

1SE	2SE
4SE	3SE
5SE	6SE
2E	1E
3E	4E
Vainqueur match barrage	Vainqueur match barrage

Perdant match barrage	Perdant match barrage
Rat/Cator Ou 2P (U13)	Rat/Cator Ou 2P (U13)
CD	CD

Composition de la division PROMOTIONNELLE :

- Les perdants des matchs de barrage ;
- Les finalistes du trophée CATOR ou RAT de la catégorie N-1. Les U13 qualifiant pour les U15, les U15 pour les U17 et les U17 pour les U20 (pas de qualification en U20F).
- *ATTENTION IL N'Y AURA PLUS D'EQUIPE QUALIFIEE en U13 par le biais des trophées RAT ou CATOR. Les équipes en U13 classées deuxième des poules de PROMO joueront en PROMOTIONNELLE.*
- Toutes les autres équipes de la division PROMOTIONNELLE retournent dans leur département.

Article 5 : Rencontre

Horaire officiel : U13 : Samedi 15h00
U15 : Samedi 17h00
U17M et U18F : Dimanche 13h15
U20 : Dimanche 11h00

Dérogations possibles : le samedi entre 15h et 18h et le dimanche entre 9h et 12h

Temps de jeu : 4 x 10' / Intervalle entre les quart-temps de 2' et mi-temps de 10' / Prolongation :

Ballon : U13F : Taille 6 U13M : Taille 6
U15F : Taille 6 U15M : Taille 7
U18F : Taille 6 U17M : Taille 7
U20M : Taille 7

Feuille : Emarque obligatoire

Salle : Obligatoirement homologué par la FFBB

Ligne à 3 points : U13 et U15 : 6,25m (ligne pointillée)
U17, U18 et U20 : 6,75m (ligne pleine)

Toucher la balle en zone arrière : U13, U15, U17, U18 : non
U20 : oui

Joueurs autorisés à jouer

Type de Licence	JC	JC1	JC2	JT	JAS
Nb maximum	10	5*	5*	5*	7

* les licences JC1, JC2 et JT ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de cinq.

Joueurs brûlés : si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée du championnat une liste de 5 joueurs brûlés qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réservée.

Désignations

Super Elite et Elite : 2 arbitres désignés par le CRO régleront les matchs
Promotionnelle : 2 arbitres désignés par le CDO du club recevant régleront les matchs

Article 6 : Obligations

Statut de l'entraîneur

Super Elite et Elite : CQP complet, ER ou être en formation P2/P3 pour la saison sportive en cours
Promotionnelle : CQP P1 ou être en formation CQP P1 pour la saison sportive en cours

Obligations sportives

Néant

Charte de l'arbitrage

Réserve

Nota : à l'issue des championnats régionaux jeunes les classements des équipes sont pris en compte dans le calcul des points pour l'attribution des trophées Jean-Pierre GUESDON Masculin et Féminin.